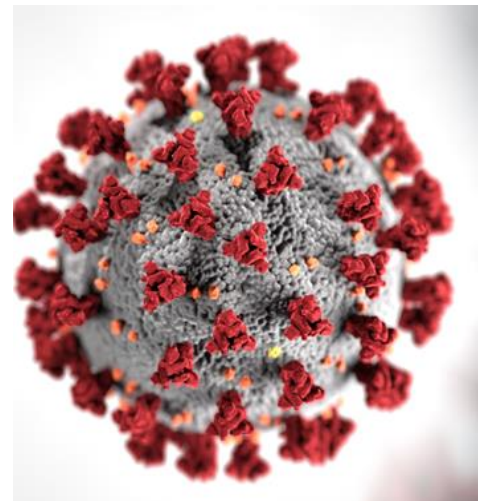


## INTERVENTION DE LA CGT POLE EMPLOI SUR LA SITUATION SANITAIRE

La situation sanitaire continue à se dégrader ; le nombre de morts dû à la Covid 19 se compte par centaines quotidiennement, les hôpitaux sont submergés et manquent toujours de moyens, les personnels soignants sont épuisés...

**Le gouvernement navigue à vue depuis le mois de mars avec comme seule arme la restriction des libertés publiques via la prolongation de l'Etat d'Urgence Sanitaire** jusqu'au 16 février 2021, un nouveau « pseudo confinement » et un nouveau protocole sanitaire national peu contraignant pour les entreprises avec le maintien de la scolarisation en présentiel (hors Universités et pour certains lycées).



**Les différents Plans de Retour à l'Activité au sein de Pôle emploi ont été amoindris depuis le mois de mars permettant un retour cet été à une forme d'activité dite « normale » alors que la pandémie était toujours présente, toujours prégnante, toujours mortelle.**

Le référent gouvernemental en matière de pandémie est devenu 1<sup>er</sup> ministre assurant que tout était prévu en cas de « *seconde vague* »... **force est de constater que le gouvernement n'a rien anticipé**, a continué de supprimer des lits au sein des hôpitaux, n'a aucunement prévu cette « *seconde vague* », n'a aucunement développé la systématisation des tests pour toutes et tous par territoire, n'a aucunement mis en œuvre le confinement des personnes asymptomatiques... **et, de fait, a privilégié l'économie au détriment de la santé publique.**

**La CGT Pôle emploi comprend, au regard, de la situation et des tergiversations gouvernementales que nombre d'agents soit aujourd'hui perturbé.** Après avoir connu le confinement strict et l'obligation de télétravail sans aucun cadre du mois de mars, ils vivent aujourd'hui une situation faite de pratiques forts différentes selon les sites et services.

**Le Plan de Retour à l'Activité de Pôle emploi présenté lors des CSEC des 30 octobre et 5 novembre ne répond pas à la nécessaire sécurité des agents et des usagers**

- ✓ en maintenant l'ouverture des agences sur flux ;
- ✓ en maintenant les informations collectives (MRS, #tousMobilisés) ;
- ✓ en maintenant des formations en présentiel ;
- ✓ en obligeant, de fait, les Services Civiques à être présents sur sites ;
- ✓ en contraignant nombre d'agents sur site à être en présentiel alors que leur activité pourrait être télétravaillée.

Par ailleurs, **comme le confirme le message mel de la Direction Générale aux DR en date du 6 novembre, l'attestation de déplacement dérogatoire doit impérativement être liée à une convocation et un justificatif indiquant le jour et l'heure du rendez-vous tant pour Pôle emploi, un prestataire, une formation ou une entreprise.**

**En ce sens, un accueil maintenu sur le flux, en dehors de l'apparence, n'a pas de sens car tous les usagers doivent impérativement avoir un rendez-vous, sous peine d'avoir une amende de 135€!** Nous tenons à rappeler que cette somme démesurée (1/4 du RSA ou de l'ASS) affecte principalement les personnes les plus précaires dans une période où les demandes d'aide alimentaire n'ont jamais été aussi fortes.

De plus, la **Circulaire du 29 octobre « relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire »** du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, la Ministre Amélie de Monchalin précise : **« Dans les services ouverts au public, un système de prise de rendez-vous doit être organisé dans toute la mesure du possible ».**

**En ce sens, en cohérence et strictement pour cette période, la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC exigent :**

- De **fermer l'ensemble des agences au flux et de ne recevoir que sur rendez-vous** si cela le nécessite ;
- De **renforcer l'accueil téléphonique** afin de répondre aux interrogations et 1<sup>ères</sup> urgences ;
- De mettre en œuvre **une offre de service adaptée aux circonstances, sériant les activités** et les situations qui nécessitent le présentiel au sein des agences (courrier, accueil d'urgence...) et ainsi favoriser le télétravail pour toutes les autres activités ;
- De mettre en place **un dispositif permettant à tous les privés d'emploi de réaliser leur pointage** sans avoir à se déplacer à l'agence pour ceux qui ne peuvent pas le faire par internet ;
- **De suspendre la Gestion de la Liste et le Contrôle de la Recherche d'Emploi ;**
- La réclamation des indus et la chasse aux trop-perçus nous apparaissent indécentes dans une période où à contrario les employeurs bénéficient de multiples soutiens, aides et exonérations. **Les trop perçus doivent être vérifiés et leur réclamation dans la période suspendue.**
- De mettre **fin à la pression sur les agents sur les Indicateurs de la Convention Tripartite** et de **faire cesser les reportings, souvent quotidiens, imposés.**
- **De supprimer toutes les formations en présentiel ;**
- **De protéger les agents vulnérables, les personnes vivant avec une personne vulnérable, les agents contraints de garder leurs enfants, les agents en attente des résultats de leur test Covid, les collègues en Services Civiques en les plaçant en autorisation d'absence payée** malgré le Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 qui ne privilégie que le télétravail. Pôle emploi doit être en capacité d'assurer la sécurité et de santé de ces agents et d'aller au-delà de ce Décret. **Le maintien du jour de carence pour les agents publics est un véritable scandale que Pôle emploi pourrait par ailleurs compenser.**

**L'ensemble de ces propositions de bon sens sont à même de protéger les agents comme les usagers, de répondre à nos missions de service public, de participer à la non-prolifération du virus et ainsi assurer la protection de toutes et tous.**